

Samedi 11 mai 2019

Présents:

- Béatrice AUXENT (Présidente de Berkem Label)
- Didier LAVIEVILLE, représentant de l'Acoljaq (Association de Coordination Loisirs des Jeunes et de l'Animation des Quartiers)
- Christian LEIGNEL (Président du Comité des Aînés Fêtes et Animation)
- Sébastien LEPRETRE (Maire de La Madeleine)
- Julien MARECAUX (Président de la Société d'Horticulture et des Jardins Familiaux)
- Violette MASSIET ZIELINSKI (Adjointe au Maire)
- Stéphanie POULLIE (Adjointe au Maire)
- Dominique REMY (Principale du Collège Flandre)
- Thérèse-Marie VANDENBROUCKE (Collège Habitants)

Absents / Excusés:

- Sylvain BIGOT (Collège Habitants)
- Evelyne BIZOT (Ajointe au Maire)
- Olivia BRU (Collège Habitants)
- Corinne DEBRABANT (Présidente du Centre de Culture et d'Animation)
- Marie-Hélène DEHAENE (Présidente de « La Roseraie »)
- Céline DELATTRE (Présidente de La Volière)
- Marc FAYE (Proviseur du Lycée Valentine Labbé)
- Maryse GARIT (Adjointe au Maire)
- Daniel LARNOULD (Président de l'Union Nationale des Anciens Combattants)
- Lucette MARECAUX (Présidente de l'association « Oxygène »)
- François-Xavier PAVY (Président de l'UCAP)
- Francis TIRLOY (Président de l'Association de Gestion des Réalisations Sociales Madeleinoises)
- Jacques VIDAUD (Collège Habitants)
- Antoine VIGNERAS (Collège Habitants)
- Bernard ULRICH (Représentant de l'AMSD)

Assiste également à la réunion : Véronique Garcin



La séance débute à 9h.

A l'ordre du jour :

- > Présentation du budget municipal,
- > Retour sur les résultats de la consultation citoyenne sur le Cœur de Ville.
- L'enfouissement des lignes électriques.

1/ Présentation du budget municipal.

Monsieur le Maire accueille les participants et laisse la parole à Violette Massiet Zielinski, Adjointe aux Finances, pour présenter le premier point, à savoir le budget municipal 2019 (voir en annexe la présentation sous forme de slides).

Madame Massiet Zielinski précise qu'il n'y a pas de forme imposée pour la présentation du budget municipal.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires constitue la première phase de la construction du budget.

D'un montant de 36 243 492 €, le budget est composé d'une section d'investissement de 13 251 203 € et d'une section de fonctionnement d'un montant de 22 982 289 €. Un deuxième Plan Pluri-annuel d'Economies a été adopté pour les années 2018 à 2020.

Les recettes se répartissent entre la part des contribuables (30,27%), la compensation de l'Etat pour la Taxe d'Habitation (5,88%), les dotations de l'Etat (13,67%), la part de la MEL (8,88%), les cessions diverses (4,53%), les subventions (2,22%), les recettes diverses (6,28%), l'auto-financement (24,41%) ainsi que la part des usagers (3,96%).

Madame Massiet Zielinski précise que le budget 2018 avait prévu un taux d'auto-financement de 16, 35 %, le compte administratif affichant un taux de 16,07%. Cela montre « une très bonne anticipation des besoins ».

Sur les dotations versées à la commune, il est observé une perte cumulée de 5 101 000 € entre 2014 et 2019.

Madame Massiet Zielinski donne des détails sur les orientations de la stratégie financière adoptée pour le budget municipal 2019.

Elle indique que la Ville a obtenu la 2^{ème} place en matière d'attirance, pour les communes de plus de 20 000 habitants de la région Hauts-de-France lors de la dernière édition des podiums des municipalités organisées par l'Observatoire des Dirigeants de l'Industrie et des Services (ODIS).

« La Ville ne peut pas dépenser plus que ce qui a été inscrit au budget », indique Madame Massiet Zielinski.

Marie-Thérèse Vandenbroucke, demande si la Ville a le droit de dépenser moins. L'adjointe aux finances répond positivement.

La Municipalité a confirmé cette année encore sa volonté de maintenir les taux de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) à leur niveau de l'année 2013, après 5 années de baisses consécutives et cumulées au mandat dernier.

Les taux sont, pour la taxe d'habitation, de 24,93 %, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, de 24,94 %, et pour les propriétés non bâties, de 13,66 %.

Monsieur le Maire explique que l'élaboration du budget est toujours un exercice compliqué et que cette année n'a pas fait exception à la règle.

Béatrice Auxent demande si la manifestation « Ma Deûle et moi » sera organisée de nouveau l'année prochaine ?

Monsieur le Maire répond que le souhait de la Ville est de développer un événement festif dans cette partie de la ville. En parallèle du vide-grenier rue du Général de Gaulle, des courses de la Bradery et du quartier libre sur le Grand Boulevard, des animations sur la place du marché et des événements organisés par Berkem Label, « il nous semblait qu'il manquait une animation au bord et sur la Deûle ».

Béatrice Auxent demande si l'association « Berkem Label » pourra participer à l'avenir à cet événement municipal.

Monsieur le Maire répond positivement.

2/ Retour sur les résultats de la consultation citoyenne sur le Cœur de Ville

Monsieur le Maire rappelle que c'est le projet « Le Lien » qui a remporté le plus de suffrages.

Sur la base des préconisations de l'appel à idées qui s'est déroulé de septembre 2017 à janvier 2018, un prestataire a travaillé sur trois scénariis qui ont été soumis au vote des Madeleinois au début de cette année.

873 votants ont pu s'exprimer pendant un mois, du 9 février au 9 mars, lors des voeux de Monsieur le Maire, en ligne sur le site internet et lors de la permanence à la médiathèque.

« Le Lien » a remporté le plus de suffrages avec 38,30 %, suivi par « L'Esplanade » avec 34,10 % et par « Le Miroir » avec 27,60 %.

«Nous concrétiserons les grands principes d'aménagement du projet « le Lien », qui seront affinés au moment de sa réalisation », explique Monsieur le Maire.

La halle existante sera remplacée par une nouvelle halle située entre la rangée d'arbres existante (et conservée) qui relie les rues Pompidou et Gambetta.

Le décalage de la rue Pompidou permettra de créer des terrasses avec de nouvelles plantations.

Un kiosque à musique prolongera en extérieur l'activité du conservatoire.

Une ligne d'eau (sans profondeur) axée sur l'entrée de la médiathèque permettra de mettre en valeur la symétrie de sa façade

Une aire de jeux trouvera sa place sur la place.

Le marché occupera la même surface qu'actuellement.

L'investissement et le fonctionnement liés au projet retenu ont été identifiés comme maîtrisés.

Les piliers de la halle seront prochainement «graffés» par des artistes colombien et mexicain dans le cadre d'Eldorado Lille 3000.

3/ L'enfouissement des lignes électriques

Suite à la question relative à l'enfouissement des lignes électriques de Thérèse-Marie Vandenbroucke du Collège Habitants, Monsieur le Maire répond que leur effacement (enfouissement ou accrochage sur façade) se fait généralement au moment du réaménagement et de la rénovation de certains quartiers et de travaux de voirie.

La première étape est de recenser l'ensemble des lignes électriques à effacer. Ce travail est en cours par les services techniques de la Ville.

La deuxième étape est de confronter ce recensement à la planification des travaux de la Métropole Européenne de Lille.

Dans un premier temps, ce qu'il faut étudier, c'est la possibilité d'accrocher les fils sur les façades, démarche qui s'avère lourde et moins coûteuse à réaliser que l'enfouissement.

En effet, le coût de l'enfouissement est conséquent pour la Ville même si cela passe par un cofinancement de la MEL et d'Enedis.

Cette dernière est responsable de la sécurisation de son réseau. Les potences sont surveillées de près par le concessionnaire.

La prochaine séance du Conseil Communal Consultatif est fixée au samedi 5 octobre de 9h à 11h.

En annexe : la présentation du budget municipal 2019